

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTÉGER LES ENFANTS ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE
- (N° 2708)

N° AC64

AMENDEMENT

présenté par

Mme Keloua Hachi, Mme Herouin-Léautey, Mme Hadizadeh, M. Belhaddad, Mme Bregman,
M. Courbon, Mme Céline Hervieu, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes
et apparentés

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
